COLLEGE « Les Sablons » 36500 BUZANCAIS

Séance n° 5
Date : MARDI 23 AVRIL 2019
Heure de fin : 19 h 45

Heure de début : 17 h 50

Présidence : M. VINCENT, Principal

Secrétariat : Mme GAUGRIS, Directrice-adjointe de la SEGPA

Membres présents :

- *M. VINCENT, Principal*
- *Mme PRUNIER, Principale-adjointe*
- *M. PEYRE, Adjoint-gestionnaire*
- *Mme GAUGRIS, Directrice-adjointe de la SEGPA*
- *M. BORTOLUS, Conseiller Principal d'Education*

- *M. VILLIN, Représentant de la commune*
- *Mme BASSOUAMINA, Agent Comptable*

- *M. BERNARD Romain*
- *Mme SARLANGE Virginie*
- *Mme JACQUIER MEUNIER*
- *Mme EL MAZOUNI*
- *Mme LARDEAU*
- *Mme PASQUET*
- *M. THUILLER*

} *Représentants élus des personnels d'enseignements et d'éducation*

- *M. CHRISTIN*
- *Mme DEBUSY*

} *Représentants élus des Personnels ATOSS*

- *M. CEDAT*
- *Mme CORVIOLE*
- *M. DESCAMPS*

} *Représentants élus des Parents*

- *Mme PINSON*

} *Représentants élus des élèves*

Membres absents excusés :

- *M. BLANCHET, Représentant de la Collectivité de rattachement*
- *Mme MERIAUDEAU Frédérique, Représentante de la Collectivité de rattachement*
- *M. ADRADOS, Réprésentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation remplacé par M. BERNARD Romain*
- *Mme BURON, Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation remplacé par Mme SARLANGE Virginie*
- *Mme COUEDRIAU, Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation remplacé par Mme JACQUIER MEUNIER Isabelle*
- *M. HARZOUN Mohand, Représentant élu des personnels ATOSS*
- *Mme CHOLLET, Représentant élu des Parents remplacé par M. CEDAT*
- *Mme FOURNIER, Représentante élu des Parents*
- *Mme TAVENON, Représentante élu des Parents*
- *M. CHOLLET, Représentants élus des élèves*

Membres absents :

- *M. DUPONCHEL Marc, Représentant de la commune*
- *Mme COUDRAY, Représentant élu des Parents*
- *Mme MOLEIRO, Représentant élu des Parents*
- *M. MOREAU, Représentants élus des élèves*

Nombre de présents : 19 *Quorum : 16*

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuillets	Observations
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	1	
II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	5	
III - VIE SCOLAIRE	1	
IV - QUESTIONS DIVERSES	1	
Total de feuillets.....	8	

LE PRESIDENT

Collège Les Sablons Le Principal Buzançais

E. VINCENT

LE SECRETAIRE

Mme GAUGRIS

Transmis à Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre

LE PRINCIPAL,

E. VINCENT

Collège Les Sablons Le Principal Buzançais

COLLEGE « Les Sablons » - 36500 BUZANÇAIS

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 23 AVRIL 2019

Séance n°5

N° et nature des questions traitées : **I – CONSEIL D'ADMINISTRATION**	Réservé à l'Administration

Ouverture de la séance :

Le Président ouvre la séance à 17h50. Le quorum est atteint et le conseil d'administration peut donc délibérer.

Mme GAUGRIS, directrice de la SEGPA assure le secrétariat de séance.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du mardi 29 janvier 2019
3. Compte financier 2018 présenté par Mme BASSOUAMINA (Agent Comptable)
4. D.B.M
5. Plan pluriannuel d'investissements
6. Convention groupement comptable
7. Bilan financier Ski
8. Admission en non-valeur
9. Contrat « Photocopieuses »
10. PPMS – RM
11. Tarifs objets confectionnés
12. Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB 2019
13. Calendrier prévisionnel de fin d'année
14. Questions diverses

1 – Adoption de l'ordre du jour

M. VINCENT indique la modification suivante : le point 7 « Bilan financier ski» est remplacé par « Convention ANCV (Association Nationale Chèque Vacances) ».
Le point A (après le point 13) est rajouté « Protocole de traitement des situations de harcèlement »

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité avec 19 voix.

2 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 29 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2019 est approuvé

Vote : 19 pour

N° et nature des questions traitées : **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**	Réservé à l'Administration

3) Compte financier 2018 présenté par Mme BASSOUAMINA (Agent Comptable)

M. le Principal présente son rapport concernant le compte financier. Il pointe la gestion saine des finances mais note que le fonds de roulement devrait se situer autour de 45 000 euros, c'est un objectif, car il est pris en compte pour la dotation de fonctionnement matérielle. Il est actuellement de 64 211,10 euros. Afin de le réduire, une politique d'investissement pluriannuel en matériel pédagogique va être mise en place. Aucun domaine ne sera négligé par cette gestion. Mme BASSOUAMINA, agent comptable, présente le compte financier 2018.

Suivi du budget

L'exécution est meilleure que laissaient supposer les prévisions : en effet, les moins-values en recettes pour 15 570,69 euros sont compensées par des fonds non utilisés en dépenses pour un montant de 25 542,15 euros. Ne retombent dans le fonds de roulement que des éventuelles plus-values sur ressources propres (essentiellement celles du SRH) et les crédits de la dotation de fonctionnement non utilisés.

Analyse de gestion

Le résultat est la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement ; il est globalement déficitaire de 2025,16 euros soit un déficit au service général de 8 257,13 euros et un excédent au SRH de 6 231,97 euros. La CAF est supérieure car elle ne supporte pas la charge des amortissements réels d'un montant de 4 996,62.

Légère remontée du fonds de roulement qui s'explique par le fait qu'il y a eu très peu de prélèvement sauf un de 7 000 euros au service AP (DBM n°4 du 16/10/2018).

D'où une variation positive équivalente à la CAF.

Dépenses de fonctionnement par poste :

- Hébergement : 45 %
- Logistique et administration : 25 %
- Activités pédagogiques : 23 % en hausse : essentiellement grâce aux séjours et sorties pédagogiques (55,48%)
- Bourses nationales : 5 %
- Vie de l'élève : 2 % . Ce service pourrait être plus utilisé, afin d'éviter les recours contentieux, car l'enveloppe allouée est assez conséquente. Les familles peuvent demander un dossier d'aide.

Le service de restauration et d'hébergement (SRH) représente près de la moitié des dépenses (45%). Le second poste important est le service ALO (25%) talonné par le service AP (23%).

N° et nature des questions traitées : **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**	Réservé à l'Administration

Recettes de taxe d'apprentissage

Recette très aléatoire. Reprise en 2017 ; nouvelle baisse en 2018. Attention : il ne s'agit pas du total des encaissements mais de l'utilisation des crédits.

Viabilisation

Poste de dépenses bien maîtrisé grâce à un hiver clément et des contrats bien négociés par la collectivité.

Evolution des créances

Créances familles à recouvrer en fin d'exercice en forte hausse en 2018 mais en réalité, les créances demi-pension ne représentent que 5 934,62 euros (en hausse quand-même par rapport à 2017). Cette forte augmentation est liée au fait que les créances de voyages sont également pour la 1ère année suivies dans le fichier GFE (gestion financière élèves) ce qui facilite leur suivi et les différentes diligences à effectuer pour le recouvrement. D'où l'importance d'avoir assez vite des listes d'élèves fiables.

Trésorerie et fonds de roulement

Trésorerie : en baisse par rapport à 2017 mais il y a beaucoup moins d'avances.

La trésorerie n'est pas un indicateur pertinent pour l'analyse car elle comprend des ressources affectées et donc non mobilisables.

Le besoin en fonds de roulement qui est la différence entre fonds de roulement et trésorerie est généralement négatif car la trésorerie est souvent supérieure au fonds de roulement.

Attention, du fonds de roulement, il faut déduire la valeur des stocks (ici 2 020,27 euros) ainsi que des créances douteuses et contentieuses (ici créances contentieuses d'un montant de 1 869,08). Ce qui fait qu'en réalité, l'autonomie financière est de 60 321,75 euros ce qui représente 41,01 jours de fonctionnement.

Vote du compte financier pour adoption : adopté à l'unanimité
Vote : 19 pour **ACTE**

Vote du compte financier pour l'affectation du résultat : adopté à l'unanimité
Vote : 19 pour **ACTE**

N° et nature des questions traitées : **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**	Réservé à l'Administration

4. DBM

Présentation par Monsieur PEYRE, gestionnaire. Fonds de roulement important (64 211,10 euros) alors que le département a fixé un montant plancher à 48 000 euros

Création d'un atelier artistique et autres matériels :

- 16 000,00 euros sur OPC (opération en capital)
- 8 000,00 euros sur AP (pédagogique)

24 000 euros pris sur les réserves.

Exemple d'investissement :

- achat en sciences d'un ergotron : 3 000,00 euros

Vote : 18 pour – 1 abstention **ACTE**

5. Plan pluriannuel d'investissements

M. PEYRE présente un tableau. Différents projets ont été listés. C'est une stratégie d'achat. Il faudra faire remonter les projets (écrits) au gestionnaire et à Monsieur le principal.

En 2019, 8 vidéos projecteurs ont été achetés.

Question de M. DESCAMP : la répartition est-elle bloquée ?

M. le gestionnaire repond par la négative. Une ligne sera ajoutée si une demande est faite.

Ce tableau est un outil de travail, d'échanges. Il faut prévoir et anticiper les achats.

Intervention de Mme LARDEAU, professeur d'EPS : une subvention, pour l'EPS, de 1500,00 euros du conseil départemental a été supprimé. Elle servait à l'achat de kimonos, de VTT par exemple.

Mme JACQUIER-MEUNIER fait remarquer que le matériel informatique qui a migré ne fonctionne pas. Le Conseil départemental doit réagir. Ces nouveaux ordinateurs ne sont pas mis en réseau. Il est impossible de travailler précise-t-elle.

M. PEYRE répond que le problème vient du réseau. Les élèves n'ont pas accès à leur travail.

Mme JACQUIER-MEUNIER rajoute que les lecteurs DVD ne fonctionnent pas correctement.

Mme LARDEAU fait remarquer que les tablettes données aux professeurs ne fonctionnent pas non plus.

N° et nature des questions traitées : **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**	Réservé à l'Administration

6. Convention groupement comptable

La présentation est faite par Monsieur PEYRE.

Cette convention regroupe plusieurs établissements : les collèges de Buzançais, Tournon, de Châtillon, le collège et le lycée de Le Blanc. C'est une participation aux frais de l'agence comptable de Le Blanc.

La participation du collège Les Sablons est fixée 1087,47 après discussion. C'est un calcul plus juste que la précédente proposition car la participation du collège était trop importante.

Vote : 19 pour **ACTE**

7. Convention ANCV (Association nationale chèque vacances)

La présentation est faite par Monsieur PEYRE. C'est la possibilité donnée aux familles de régler par chèque vacances un séjour pédagogique.

Monsieur BERNARD, professeur, fait remarquer que c'est antinomique. C'est un séjour pédagogique et non pas des vacances.

Vote : 19 pour **ACTE**

8) Admission en non-valeur

La présentation est faite par Monsieur PEYRE. La commission de surendettement a décidé d'imposer certaines créances. Le collège doit donc prendre en charge 171,48 euros.

Vote : 19 pour **ACTE**

9) Contrat « Photocopieuses »

Quatre entreprises ont été sollicitées. Actuellement, 230 euros mensuels pour 2 photocopieuses (0,004179 euros noir et blanc – 0,04286 euros pour copie couleur).

Berry Bureau propose 193,66 euros pour 3 machines (0,003 euros noir et blanc – 0,03 couleur).

Monsieur CEDAT demande si le contrat doit inclure la maintenance. Monsieur PEYRE répond que tout est inclu sauf le papier.

N° et nature des questions traitées : **II – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**	Réservé à l'Administration

10) PPMS – RM

Présentation PPMS Risques Majeurs par Monsieur PEYRE. Le collège est doté maintenant d'une alerte anti intrusion. Une organisation pour une alerte lors d'une récréation a été mise en place : les élèves par classe rejoignent une salle qui leur est attribuée. Un exercice a déjà été réalisé et le bilan est plutôt positif. Les élèves ayant bien respectés les consignes.

Vote : 19 pour **ACTE**

11) Tarifs objets confectionnés

Présentation d'un objet réalisé par les élèves de la SEGPA : un fauteuil d'extérieur réalisé en bois de palettes. Le prix a été proposé à 40 euros.

Vote : 12 pour
7 contre **ACTE**

N° et nature des questions traitées : **IV - VIE SCOLAIRE**	Réservé à l'Administration
12) Modalité de passation de l'épreuve orale du DNB 2019 M. VINCENT fait la présentation de l'organisation : • Epreuve le mercredi 12 juin 2019. Cette matinée sera banalisée pour les élèves. La fiche de choix du sujet doit être rendue pour le vendredi 10 mai 2019 • Les jurys seront composés de 2 enseignants (1 « spécialiste » et 1 « non spécialiste ». • Présentation du courrier adressé aux parents • Présentation de la fiche choix du sujet • Présentation de la grille d'évaluation Oral blanc : 1 personne par jury. Une heure, M4, sera banalisée le mardi 21 mai et le lundi 27 mai. Monsieur THUILLIER demande si la date du 10 mai est butoir pour rendre les fiches « choix du sujet ». Madame Prunier lui répond par l'affirmative car il lui faut préparer le planning. Elle précise qu'elle réunira les binômes afin de les informer qu'ils ne pourront pas changer d'avis au dernier moment. Madame SARLANGE, professeur, souhaite que les élèves soient informés que c'est un oral blanc et non un tutorat. Ils doivent arriver avec un travail abouti. Monsieur DESCAMP pose la question de la correction de l'oral blanc. Une note sera t'elle attribuée ? Les professeurs répondent qu'ils n'auront pas assez de temps pour noter les élèves mais un bilan sera donné à la fin de leur intervention. 13) Calendrier prévisionnel de fin d'année Conseils de classe : notes et appréciations devront être mis 48h avant le conseil de classe. **A. Protocole de traitement des situations de harcèlement** Présentation par Madame PRUNIER, principale adjointe. C'est un document obligatoire depuis 2013. Un site internet : « Non au harcèlement » avec de la documentation, des vidéos. Protocole : c'est prendre en charge les élèves mais c'est aussi donner une définition bien précise du harcèlement. Les modalités de prises en charge sont données. Monsieur HARZOUN, secrétariat de gestion, est le référent « harcèlement » dans le collège.	1/1

COLLEGE « Les Sablons » - 36500 BUZANÇAIS

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 23 AVRIL 2019

Séance n°5

N° et nature des questions traitées : **V – QUESTIONS DIVERSES**	Réservé à l'Administration
Aucune question diverse ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ La séance est levée à 18 h 45.	

Collège « Les Sablons » 36500 Buzançais

CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du mardi 23 AVRIL 2019

Membres	Qualité	Emargement
M. VINCENT Erick	Principal	
Mme PRUNIER Karine	Principal-adjoint	
M. PEYRE Laurent	Adjoint-Gestionnaire	
Mme GAUGRIS Sylvie	Directrice adjointe de la SEGPA	
M. BORTOLUS Vincent	C. P. E.	
M. BLANCHET Régis	Représentant de la Collectivité de rattachement	**Excusé**
Mme MERIAUDEAU Frédérique	Idem	**Excusée**
M. VILLIN Denis	Représentant de la commune	
M. DUPONCHEL Marc	Idem	
M. ADRADOS Christophe Remplacé par M. BERNARD Romain	Représentant élu des Personnels d'enseignement & d'éducation	**Excusé**
Mme Buron Remplacée par Mme SARLANGE Virginie	Idem	
Mme Couedriau Remplacée par Mme JACQUIER MEUNIER Isabelle	Idem	**Excusée**
Mme El Mazouni	Idem	
Mme LARDEAU Séverine	Idem	
Mme PASQUET Virginie	Idem	
M. THUILLIER Daniel	idem	

M. CHRISTIN Philippe	Représentant élu des Personnels A.T.O.S.S.	
Mme DEBUSY Catherine	Idem	
M. HARZOUN Mohand	Idem	**Excusé**
Mme CHOLLET Laeticia Remplacée par M. Laurent CEDAT	Représentante élue des Parents d'élèves	**Excusée**
Mme CORVIOLE Audrey	Idem	
Mme COUDRAY Stéphanie	Idem	
M. DESCAMPS Daniel	Idem	
Mme FOURNIER Hélène	Idem	**Excusée**
Mme MOLEIRO Caroline	Idem	
Mme TAVENON Fanny	Idem	**Excusée**
Mme PINSON Eugénie	Représentant élu des élèves	E.P.
M. MOREAU Charles	idem	
M. CHOLLET Gabin	Idem	**Excusé**
BASSOUAGINA Christine (courtée)	Agent Comptable	